



Mairie de
QUERRIEU
1 rue du Four des Champs
80115 QUERRIEU
Tel 03 22 40 16 09
mairie.querrieu@wanadoo.fr
www.querrieu.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU

Compte rendu de la réunion du Mercredi 9 Avril 2025

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 14
Nbre de membres en exercice : 14
Nbre de votants : 13
Date de la Convocation : vendredi 21 Mars 2025
Date d'affichage : vendredi 21 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf Avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire.

Désignation du secrétaire de séance : Madame CAILLY-DEMAILLY Isabelle

Étaient présents : Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame AMIABLE Marie-Paule, Madame CUEILLE Isabelle, Madame DESCAMPS Lucie, Madame CAILLY-DEMAILLY Isabelle, Monsieur Yves BENOIT, Monsieur CAILLY Pascal, Monsieur Denis PHILIPPON et Madame Isabelle GUY

Étaient absents : Monsieur HORVILLE Sébastien (donne pouvoir à Monsieur Madame CAILLY-DEMAILLY Isabelle), Monsieur GOUPIL Jean-Marie (donne pouvoir à Madame AMIABLE Marie-Paule), Monsieur FOULON Jérôme (donne pouvoir à Monsieur SANGLARD Jonathan), Madame Doriane LANGLOIS (donne pouvoir à Madame GUY Isabelle) et Monsieur Adrien LEIGNEL.

1) BUDGET DE LA COMMUNE FIN EXERCICE 2024

A. COMPTE ADMINISTRATIF

Madame AMIABLE Marie-Paule présente aux membres du conseil municipal présent le compte administratif 2024 :

BUDGET 2024	RESULTAT EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D'ODRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT PREVISIONNEL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	- 133 824,62 €	133 824,62 €	129 316,67 €	- €	4 507,95 €
Fonctionnement	296 200,11 €	162 375,49 €	61 385,46 €	- €	223 760,95 €
TOTAL	162 375,49 €	162 375,49 €	28 326,64 €	- €	219 253,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses :	394 684,03 €		Dépenses :		429 201,40 €
Recettes :	457 235,49 €		Recettes :		558 517,27 €
	62 551,46 €				129 315,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	429 201,40 €	558 518,07 €	129 316,67 €	Excédents d'investissement	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	394 684,03 €	456 069,49 €	61 385,46 €	Excédents de fonctionnement	
	823 885,43 €	1 014 587,56 €	190 702,13 €		

Fonctionnement :

Dépense : 394.684.03 €
Recette : 456.069.49 €
Résultat de l'exercice : + 61.385.46 €
Résultat antérieur reporté : 162.375.49 €
Résultat global de fonctionnement : 223.760.95 €

Investissement :

Dépense : 429.201.40 €
Recette : 558.518.07 €
Résultat de l'exercice : +129.316.67 €
Résultat antérieur reporté : -133.824.02 €
Résultat global d'investissement : - 4.507.95 €

Affectation du résultat report budget 2025

- 002 : 219.253.00 € report fonctionnement
- 001 : - 4507.95 € report investissement
- 1068 : 4507.95 € affectation en réserve investissement

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

B. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le maire propose de renouveler à l'identique les taux des taxes 2024 pour l'année 2025.

Les taux d'imposition pour la commune sont les suivants :

- Taxe foncière sur le foncier bâti 22.53 % + Département 25.54 % = 48.07 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 38.58 ù
- Taxe d'habitation : 13.27 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité la reconduction à l'identique des taux 2024.

COMMUNE : 650 QUERRIEU
ARRONDISSEMENT : 80 AMIENS
TRÉSORERIE OU SGC : TRES GRAND AMIENS ET AMENDES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAPE DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025
AVANT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	473 304	48,07	122,46	483 900	232 611	48,07	232 611
Taxe foncière non bâties (TFNB)	78 244	39,58	122,95	79 500	31 466	38,58	31 466
Taxe d'habitation (TH)	23 418	13,27	48,19	21 400	2 840	13,27	2 840
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					266 917		266 917

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variété proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	48,07		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		38,58		
Taxe d'habitation (TH)	266 917 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	13,27		

IV - RESSOURCES FISCALES DÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYNONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
				6 765	0	0	-22 217	-15 452

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des sources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
266 917	-15 452	251 465

A AMIENS
Le 26 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
MME SOPHIE MANTEL

Le 3/04/2025
Pour la Préfecture,
Pour la Commune,

Fuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

COMMUNE : 650 QUERRIEU
ARRONDISSEMENT : 80 AMIENS
TRÉSORERIE OU SGC : TRES GRAND AMIENS ET AMENDES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAPE DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025
AVANT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	473 304	48,07	122,46	483 900	232 611	48,07	232 611
Taxe foncière non bâties (TFNB)	78 244	39,58	122,95	79 500	31 466	38,58	31 466
Taxe d'habitation (TH)	23 418	13,27	48,19	21 400	2 840	13,27	2 840
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					266 917		266 917

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variété proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	48,07		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		38,58		
Taxe d'habitation (TH)	266 917 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	13,27		

IV - RESSOURCES FISCALES DÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYNONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
				6 765	0	0	-22 217	-15 452

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des sources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
266 917	-15 452	251 465

A AMIENS
Le 26 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
MME SOPHIE MANTEL

Le 3/04/2025
Pour la Préfecture,
Pour la Commune,

Fuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

C. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2025

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 aux conseillers municipaux présents :

BUDGET 2025	RESULTAT EXERCICE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D'ODRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT PREVISIONNEL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	- 4 507,95 €	- 4 507,95 €	- 126 810,12 €	- €	- 131 318,07 €
Fonctionnement	223 760,95 €	- €	50 414,22 €	- €	274 175,17 €
TOTAL	219 253,00 €	- €	- 76 395,90 €	- €	142 857,10 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses :	390 789,25 €		Dépenses :		973 377,01 €
Recettes :	441 203,46 €		Recettes :		846 566,89 €
	50 414,22 €				- 126 810,12 €
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS		
SECTION D'INVESTISSEMENT	973 377,01 €	846 566,89 €	- 126 810,12 €		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	390 789,25 €	441 203,46 €	50 414,22 €		
	1 364 166,25 €	1 287 770,35 €	- 76 395,90 €		

Fonctionnement :

Dépense : 654.988.00 €
Recette : 654.988.00 €

Investissement :

Dépense : 973.380.00 €
Recette : 973.380.00 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2025.

D. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle et précise que les associations peuvent obtenir des subventions à condition d'en faire la demande. Elles peuvent être accordées en numéraire ou en nature. Elles sont octroyées dans un but d'intérêt général (par exemple, accès à la culture). Si la subvention dépasse un certain montant, l'association bénéficiaire et l'organisme qui la subventionne doivent conclure une convention.

L'association doit également, au-delà d'un certain seuil, tenir des comptes que l'État pourra contrôler.

Toute association déclarée peut demander une subvention pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement,
- contribuer au développement d'activités, ou contribuer au financement global de son activité.

De son côté, la commune dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou décider de ne pas reconduire une subvention, ou encore pour en diminuer le montant et ce, même si les conditions requises sont remplies par l'association. Il est précisé que « l'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit ».

De la même manière, une association ne peut exiger l'obtention d'une subvention au motif qu'antérieurement, elle en avait bénéficié régulièrement.

L'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

L'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales dispose que « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée » En vertu de ces dispositions, les représentants d'un conseil municipal peuvent demander les comptes et justificatifs utiles auprès des associations ayant bénéficié de subventions.

Il est proposé au conseil municipal de valider le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous en prenant en compte les grosses manifestations de 2025.

Il est précisé que le club de football va bénéficier de la réfection du drainage avec la participation de PONT-NOYELLE (à hauteur de 30%), que la commune à contracter un prêt relais auprès de la caisse d'épargne pour financer le terrain synthétique et que la commune va participer à l'entretien de celui-ci à hauteur de 510 euros/an avec Pont-Noyelle. Il est précisé qu'Amiens métropole verse via une convention un montant permettant d'entretenir les installations (tonte du terrain, engrais, arrosage et tracés) réalisé par les dirigeants bénévoles du club de football)

Il est proposé que les communes de QUERRIEU/PONT NOYELLE participent exceptionnellement au Voyage des enfants de CE1/CE2/CM1/CM2 à hauteur de 500,00 euros/par commune.

Il est précisé que le club de tennis bénéficie d'un nettoyage complet des courts de tennis chaque année . La commune via une convention dispose de 1427.35€ alors que le cout de ce nettoyage est de 1540,00 €.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle au CMJ afin que la commune participe au voyage des enfants à Pairi Daiza. Il est proposé d'harmoniser les versements des subventions à hauteur de 135,00 euros pour les associations dont la majorité des adhérents sont extérieurs à la commune comme l'Amicale des chasseurs, le club de tarot, le Souvenir Français et le Club de Gymnastique.

Il est proposé de verser une subvention au Comité des fêtes de 135,00 euros

Il est proposé de verser aux « Amis de Querrieu » une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation du festival de l'automobile et des journées du patrimoine

657362 Autres organisme publics (associations)

Subventions	2020	2021	2022	2023	2024	2024	
AS QUERRIEU FOOTBALL ***	6 014,50 €	5 100,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	4 000,00 €	Entretien des terrains de football (tontes, arrosage, engrais et tracés)
ANCIENS COMBATTANTS	240,00 €	240,00 €	135,00 €	135,00 €	135,00 €	- €	
AMICALE DES CHASSEURS	150,00 €	150,00 €	135,00 €	135,00 €	135,00 €	135,00 €	
AAE Querrieu-Pont Noyelle	500,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	500,00 €	Exceptionnelle pour le voyage puy du fou des enfants
COOPERATIVES SCOLAIRES	95,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	135,00 €	
Club de TAROT DE QUERRIEU	240,00 €	150,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	135,00 €	
TENNIS CLUB DE QUERRIEU	500,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	250,00 €	entretien des tennis par la commune (nettoyage)
SOUVENIR Français	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	135,00 €	
LES AMIS DE QUERRIEU	- €	250,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	500,00 €	Organisation du festival de l'automobile et Journées du patrimoine
CLUB DE GYMNASTIQUE	95,00 €	100,00 €	135,00 €	135,00 €	135,00 €	135,00 €	
COMITE DES FETES	1 407,00 €	350,00 €	260,00 €	500,00 €	460,00 €	135,00 €	
Les PECHEURS DE L'HALLUE	- €	250,00 €	400,00 €	135,00 €	135,00 €	250,00 €	Participation de la commune au concours de pêche du village
CMJ QUERRIEU	- €	- €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	500,00 €	Participation de la commune pour le voyage pairi Daiza
Sous-total	9 341,50 €	7 490,00 €	7 715,00 €	5 190,00 €	5 150,00 €	6 810,00 €	

*** montant versé par Amiens métropole en compensation de l'entretien des 2 terrains réalisés par les dirigeants du club de football (tontes des terrains, mise en place des engrais, réalisation des tracages et maintenance des installations)

Après concertation, les élus du Conseil Municipal valident les montants ci-dessous.

Monsieur le Maire ne souhaite pas prendre part au vote et rappelle que M. FOULON Jérôme et Madame LANGLOIS Doriane ne peuvent pas voter car ils sont présidents des associations du Tennis club de Querrieu et du Comité des fêtes.

E. TRAVAUX D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Entretien du terrain synthétique :

Monsieur le Maire, rappelle que la Commune de Querrieu a été maitre d'ouvrage lors de la création du terrain. Il informe que la mairie de PONT-NOYELLE accepte de participer à 50% sur les dépenses de fonctionnement du terrain synthétique soit 510,00 € par commune. Le montant de l'entretien sera déduit de la subvention du club de l'ASQPN.

Après concertation, le conseil municipal accepte la proposition de Fieldservices et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

CONSULTATION DES ENTREPRISES	fieldservices A TENEGATE COMPANY SE
terrain synthétique	850,00 €
Total HT	850,00 €
TVA 20%	170,00 €
Total TTC	1 020,00 €

Entretien des courts de tennis extérieurs :

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie d'un montant pour l'entretien des courts de tennis grâce à Amiens Métropole. Il propose de valider la prestation de l'entreprise MAESTRO après avoir consultés divers entreprises (voir le tableau ci-dessous) pour un montant de 2424,00 euros TTC

Il rappelle que la convention d'Amiens Métropole prévoit le remboursement de 1427,35 € pour le nettoyage annuel des 2 courts de tennis et que la différence doit être prise par la Mairie SOIT 112,65€

					2024				
					*la prestation comprend l'entretien, le nettoyage et les fournitures nécessaires				
CONSULTATION DES ENTREPRISES	MAESTRO ENTRETIEN TENNIS	fieldservices A TENEGATE COMPANY SE	AQUACLEAN	SANDMASTER	DENOMINATION	NATURE DE LA PRESTATION	REMBOURSEMENT FORFAITAIRE EN €	NB UNITES	MONTANT DU REMBOURSEMENT
Courts de tennis	1 540,00 €	2 500,00 €	2 298,00 €	- €	Terrains de tennis	Taille des haies	3,07 le MI	85	260,95€
Terrain multisports	480,00 €	COMPRI	675,00 €	- €	Terrains de tennis	Entretien/Nettoyage	0,90 /m²	2 X 648m² = 1 296m²	1 166,40€
Total HT	2 020,00 €	2 500,00 €	2 973,00 €	- €	TOTAL TENNIS				1 427,35€
TVA 20%	404,00 €	500,00 €	594,60 €	- €					
Total TTC	2 424,00 €	3 000,00 €	3 567,60 €	- €					

F. ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LA COLLECTIVITEE

Il est proposé par Madame Lucie DESCAMPS de vendre l'ancien tracteur avec les fourches à Agrinew pour un montant de 10 800,00€ TTC

Il est proposé par Monsieur le Maire d'acheter suite à une consultation de plusieurs concessionnaire (voir ci-dessous), un microtracteur de type FARMTRAC FT26 en pneus mixtes avec les outils chez REGNIER motoculture adapté aux tâches des employés municipaux avec un broyeur et accessoires, d'un montant total HT de 13349,75 € soit 16019,70€ TTC

Il est proposé par Monsieur le Maire de mettre à disposition de l'AFR le broyeur d'accotement pour l'entretien des chemins ruraux

Il est proposé par Monsieur le Maire de mettre en vente la remorque du tracteurM

REGNIER NATURE		PMPro BIEN PLUS QUE DE LA MECANIQUE		LOXAGRI LAMBIN PROFESSIONNELS & PARTICULIERS		DELEKS®		
TRACTEURS	TRACTEURS TR-30 HST Mixte	10 741,67 €	Tracteur John Deere 3025e	19 290,00 €	TRACTEUR B2261 HDW 26 CH.	23 000,00 €	Tracteur agricole TAFE 6028M pneus agricoles standards	9 908,33 €
	Kit distributeur double effet	- €	2 distributeurs avec homologation route.	INCLUS	PAIRE DE ROUE MIXTE GARDEN PRO AV 240/60	INCLUS		
EQUIPEMENTS:	Support de masses avant	290,83 €	Gyrophare	INCLUS	CONTRE POIDS 25 KG	INCLUS		
	Kit masses avant de 5 x 20kg	- €		- €	FORFAIT IMMATRICULATION ET PLAQUE	INCLUS		
	Kit gyrophare	- €		- €	SUPPORT DE MASSES 4 CONTREPOIDS	INCLUS		
	FRAIS DE TRANSPORT	350,00 €		- €	Contrepoids 60 kg.	398,33 €		
		11 382,50 €		19 290,00 €		23 398,33 €		9 908,33 €
	BROYEUR FIXE 115CM EFG115	1 656,00 €	Broyeur D'accotement 1.40m déportable hydrauliquement	4 100,00 €	BROYEUR ACCOTEMENT STARK KDS 125	2 540,00 €	Broyeur à marteaux LYNX-120	1 212,75 €
	CARDAN	180,00 €		- €	TETE DE BROUYAGE 50 CM.	1 865,00 €		
	Barre à trous et rotule 3 points	131,25 €		- €	STABILISATEUR ATTELAGE	301,67 €		
		1 967,25 €		4 100,00 €	REFROIDISSEUR D HUILE	838,33 €		1 212,75 €
	REMOREQUE RMTB1020 BENNE MICRO	2 506,67 €			REMOREQUE ESPACES VERTS		Remorque Tri-Benne agricole	2 692,00 €
REHAUSSE GRILLAGEE POUR RMT1020	1 057,50 €					Timon surélevé 700mm	169,50 €	
Roue béquille pour RMTB1020	155,88 €	Epareuse 2.5m avec rotor de 60cm	7 100,00 €			Rotovator déportable DFL-135 léger	1 020,00 €	
Kit électrique route pour RMTB1020	144,92 €		- €			Tondeuse 3 points pour tracteur	1 275,00 €	
TRANSPORT USINE / MAGASIN	80,00 €	Chargeur avec godet terre 1.30m	4 500,00 €	TONDEUSE MICHIGAN 1,50M EJ AR	1 400,00 €	Mulching DM-180	69,00 €	
MONTAGE REMORQUE	- €		- €	CHARGEUR LA424 + GODET CARRE 1,22 M	3 565,00 €	Mulching DM-180	69,00 €	
	3 944,97 €		11 600,00 €		4 965,00 €		5 294,50 €	
MONTANT TOTAL HT DE L'OFFRE	13 349,75 €	MONTANT TOTAL HT DE L'OFFRE	34 990,00 €	MONTANT TOTAL HT DE L'OFFRE	33 070,00 €	MONTANT TOTAL HT DE L'OFFRE	16 415,58 €	
TVA 20%	2 669,95 €	TVA 20%	6 998,00 €	TVA 20%	6 614,00 €	TVA 20%	3 283,12 €	
	16 019,70 €		41 988,00 €		39 684,00 €		19 698,70 €	

Il est proposé par Monsieur le Maire de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental : FAC (fond d'appui aux communes) avec un taux de 40% sur le montant HT selon le plan de financement ci-dessous :

N°	Désignation	Montant Total HT
	Offre REGNIER MOTOCULTURE DEVIS N° DC250133 du 19/03/2025	
1.1	TRACTEUR FARMTRAC FT26 MECA MIXTE	10 741,67 €
2	TRANSPORT USINE / MAGASIN	350,00 €
3	KIT MASSE AVANT JERRICAN 4 X 30 KG	290,83 €
4	BROYEUR FIXE 115CM EFG115	1 656,00 €
5	CARDAN	180,00 €
6	Barre à trous et rotule 3 points Cat. 2	131,25 €
Montant total HT		13 349,75 €
TVA 20%		2 669,95 €
Montant Total TTC		16 019,70 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME		
FAC 2025 « Fond d'appui aux communes » : taux 40%		5 339,90 €
MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS		5 339,90 €
Montant TOTAL HT du projet (reste à charge pour la collectivité)		8 009,85 €
Montant TTC du projet après subventions		10 679,80 €
RECUPERATION FCTVA (N+2) 16,404 %		2 231,97 €
COUT REEL DU PROJET POUR LA COMMUNE DE QUERRIEU (N+2)		8 447,83 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'achat d'Agri new concernant l'ancien tracteur NEW HOLLAND TS 100 de 2001 au prix de 9000.00 € H.T soit 10.800 € TTC ; Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2) DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2024

A. REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE AVEC CREATION D'UNE HALLE COUVERTE, RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS ET VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente un nouveau plan de financement en fonction des dispositifs en cours pour les projets de végétalisation de la cour de l'école, le réaménagement de la place avec la création d'une halle couverte et la rénovation du monument aux morts.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une demande de subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL (FAC : fond d'appuis aux communes 2025) selon le plan de financement pour le réaménagement de la place du village, avec la création d'une halle couverte, la rénovation du monument aux morts et la végétalisation de la cour de l'école selon le plan de financement ci-dessous :

Montant total HT du projet :	151 493,19 €
Montant Total TTC du projet :	181 791,83 € (dont TVA 20% : 30 298,64 €)
Subvention DETR :	53 022,62 € (Taux 35% du montant HT)
Subvention REGION HAUTS DE France (FAP 2024) :	16 378,90 €
Subvention REGION HAUTS DE France (FAPL 2025) :	17 548,41 €
Subvention REGION Hauts de France (MONU) :	3 000,00 €
Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL (FAC) :	30 298,64 € (soit 20 % du montant total HT)
Montant total des subventions :	120 248,56 €
Participation de la Commune de QUERRIEU :	31 244,63 € (reste à charge)

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une demande de subvention auprès de la **REGION HAUTS DE France pour le dispositif de Politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTES) FONDS D'APPUI AUX PROJETS LOCAUX DES COMMUNES RURALES DES HAUTS-DE-FRANCE (FAPL)** selon le plan de financement pour la **végétalisation de la cour de l'école** selon le plan de financement ci-dessous :

Montant total HT du projet :	70 193,65€
Montant Total TTC du projet :	84 232,38 € (dont TVA 20% : 14038,73 €)
Subvention DETR :	21 058,10 € (30% du montant HT)
Subvention REGION HAUTS DE France (FAPL) :	17 548,41 € (25% du montant HT)
Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL (FAC) :	17 548,41 € (25% du montant HT)
Montant total des subventions :	56154.92 € (soit 80% du montant HT)
Participation de la Commune de QUERRIEU :	14 038,73 € (soit 20 % du reste à charge)

B. FEUX RECOMPENSES

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une demande de subvention auprès des Amendes de Police pour ce projet situé rue de la cavée et du Conseil Départemental (dispositif traversée d'agglomération – route départementale)
Il rappelle que :

Conformément aux dispositions de l'article R.2334-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le produit des amendes de police de la circulation routière de l'année *n* est partagé proportionnellement au nombre de contraventions dressées l'année *n-1* sur chaque territoire entre les bénéficiaires suivants :

Modalités d'intervention :

- Taux de subvention : **30 % du coût HT des dépenses éligibles**
- Taux d'intervention porté à 60 % pour les travaux d'aménagement des points d'arrêt de cars scolaires sous réserve du respect des cinq critères suivants : implantation d'un panneau de type C6 (arrêt d'autocar), signalisation de l'emplacement (zèbra jaune), aire d'attente en stabilisé, passage piétons et mise en place de barrières au-delà de 5 usagers) et pour les travaux de sécurisation des abords de collèges et d'écoles
- Assiette des dépenses éligibles comprise entre 2 000 € HT et 200 000 € HT
- **Aide plafonnée à 60 000 € par projet**
- Un seul dossier par bénéficiaire et par an
- Participation minimale du maître d'ouvrage : 20 % du coût HT de l'opération
- Aide cumulable avec d'autres financements publics
- L'aide financière est directement versée par l'État sur la base des dossiers éligibles présentés par les communes ou groupements et instruits par le Département.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une demande de subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL et des AMENDES DE POLICES pour les projets ci-dessous comprenant l'installation de 2 feux récompenses rue de la cavée et deux feux récompenses route nationale.

PROJET
NATURE DES TRAVAUX
FEU RECOMPENSE
RUE DE LA CAVÉE

N° de commande : 01-TE-0316-EP

PLAN DE SITUATION



Commune de : **QUERRIEU**
Commande FDE 80 : 01-TE-0316-EP
ECLAIRAGE PUBLIC

Rue de La Cavée 2 FEUX RECOMPENSES

à Boves le 12/02/2025



Commune de : **QUERRIEU**
Commande FDE 80 : 01-TE-0315-EP
ECLAIRAGE PUBLIC

route Nationale 2 FEUX RECOMPENSES

à Boves le 12/02/2025

Estimation sommaire des coûts et participations		
Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Montant pris en charge par la FDE (1)
Réseau EP, nouveaux équipements	28 000	5 600
Remplacement de lanternes prosrites	0	0
Rénovation des armoires de commande	0	0

TOTAL						
	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 7%	TVA	Montant total TTC de l'opération	Montant pris en charge par la FDE (2)	Contribution de la Commune
Ensemble	28 000	1 960	5 600	35 560	13 160	22 400

(1) 20 % du coût hors taxes et/ou les fonds de concours complémentaires pour la rénovation des armoires et le remplacement de luminaires prosrites
(2) 20 % du coût hors taxes, les fonds de concours complémentaires pour la rénovation des armoires, le remplacement de luminaires prosrites, la maîtrise d'œuvre et la TVA

Estimation sommaire des coûts et participations		
Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Montant pris en charge par la FDE (1)
Réseau EP, nouveaux équipements	22 500	4 500
Remplacement de lanternes prosrites	0	0
Rénovation des armoires de commande	0	0

TOTAL						
	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 7%	TVA	Montant total TTC de l'opération	Montant pris en charge par la FDE (2)	Contribution de la Commune
Ensemble	22 500	1 575	4 500	28 575	10 575	18 000

(1) 20 % du coût hors taxes et/ou les fonds de concours complémentaires pour la rénovation des armoires et le remplacement de luminaires prosrites
(2) 20 % du coût hors taxes, les fonds de concours complémentaires pour la rénovation des armoires, le remplacement de luminaires prosrites, la maîtrise d'œuvre et la TVA

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Indique que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- Indique que la présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité ; ainsi qu'à Monsieur Le Sous-Préfet et à Madame la Directrice de la DDTM ;
- Indique que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

- **LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS** : réunion de lancement initialement prévue le jeudi 20 mars est reportée. Elle se déroulera à QUERRIEU (nord-est de la métropole amiénoise), qui a obtenu sa 3ème fleur en 2024 : Le jeudi 27 mars de 14h00 à 16h00 à la bibliothèque municipale Yves d'Alcantara (salle des associations)
- **EMPLOYES MUNICIPAUX** : SACHY Fabien : CCD durée de 1 an pour remplacer M. DAVELUY pendant son arrêt maladie.
- **NIDS DE CORBEAUX** : Place du village. (Rappel : en 2024 36 corbeaux freux régulés sur ce site). Des mesures sont en cours avec le Fédération des Chasseurs.
- **FIBRE OPTIQUE** : Réunion d'information aux élus concernant les travaux complémentaires du déploiement de la fibre, identification des projets communaux à venir et contexte d'arrêt du cuivre
- **VALORISATION DES MARAIS DE QUERRIEU-PONT NOYELLE** : réception de l'arrêté préfectoral autorisant la mise en œuvre du programme de restauration et de valorisation du marais de Querrieu et Pont-Noyelles sur le territoire des communes de Querrieu et Pont-Noyelle
- **PERMIS D'AMENAGER** : déposé pour la boulangerie. Dossier déposé pour la DETR n°21239632 complet et recevable. Accord de subvention pour le CONSEIL DEPARTEMENTAL à hauteur de 50 000 €
- **AILLY SUR NOYE** : Commission Aménagement Durable de la commune d'Ailly-sur-Noye demande une rencontre avec les élus pour explications sur différents projets dont la journée citoyenne de Querrieu. Rencontre prévue le 12 Avril 2025.
- **COMMISSION DE CONTROLE DES ELECTIONS** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission à recensés 99 personnes qui votent sur QUERRIEU mais n'habitent plus la commune.
Il rappelle que sont inscrits sur la liste électorale principale d'une commune ou d'un poste consulaire, les citoyens de nationalité française âgés de 18 ans au moins la veille du jour du vote, jouissant de leurs droits civiques et justifiant d'une forme d'attache avec cette commune (cf. article L11 du code électoral).
Les maires sont dans l'obligation de radier les électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'attache communale, c'est-à-dire qui ne peuvent plus justifier d'un domicile dans la commune ou de toute autre condition prévue par le code électoral (gérant d'entreprise située dans la commune, contribuable dans la commune, au titre du domicile des parents pour les jeunes de moins de 26 ans, etc.), en application de l'article L18 du code électoral.
- **ARRRET MALADIE** : Madame AMIABLE Marie-Paule informe le Conseil que M. DAVELUY a demandé la prolongation de son arrêt maladie et qu'il sera à 1/2 traitement au 16 avril, c'est-à-dire qu'il ne percevra que la moitié de son salaire à partir de cette période.
- **FEU D'ARTIFICE** : Madame AMIABLE Marie-Paule présente au Conseil Municipal le devis **pour le feu d'artifice de 2025 qui aura lieu à Pont-Noyelle**. Après concertation, le conseil municipal donne une réponse favorable et autorise la signature du devis
- **ETAT D'ABANDON - Maison rue pellion et mise en péril** : Madame AMIABLE Marie-Paule informe le Conseil Municipal qu'il a été envoyé un courrier recommandé de mise en péril pour la maison située rue Pellion appartenant à Madame Briault Ariane . Cette dernière s'est engagée à la démolir.
- **ETAT D'ABANDON des terrains (rue pellion)** : Madame AMIABLE Marie-Paule informe le Conseil Municipal qu'il a été envoyé des courriers aux propriétaires des deux terrains situés rue Pellion en état d'abandon . Ils ont 3 mois pour se manifester.
- **COMEDIE DE PICARDIE** (Amiens métropole) spectacle en 2026 sur Querrieu. La Comédie de Picardie souhaite délocaliser certains spectacles dans les communes d'Amiens Métropole durant l'année.

- **THEATRE CIE LES TURBULENCES** (2025/2026/2027) basé sur la nature : Madame AMIABLE Marie-Paule informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu Madame Stella Serfati de la Compagnie Les Turbulences, en résidence à Amiens Métropole pour 3 ans, afin de produire certains spectacles dans notre commune
- **FESTIVAL DE L'AUTOMOBILE** le 31 Aout 2025 organisé au château. Le square BROU sera inauguré à cette même Date.
- **DEGRADATIONS** : Lapins de garenne dans les talus à la sortie de Querrieu vers Bussy les Daours (demande de M. CAGNARD Nestor) endommagent les cultures.
Madame Isabelle CAILLY informe le conseil municipal qu'elle s'est rendue sur place avec un représentant de la Fédération des chasseurs ; que des démarches ont été effectuées auprès de la Fédération des Chasseurs de la Somme, et que d'autres sont en cours au niveau de la DDTM afin de pouvoir envisager la destruction de cet animal sur toute l'année.

4) QUESTIONS DIVERSES :

- **STATIONNEMENT RUE AUX FEVES** : Madame Isabelle CUEILLE, demande s'il est possible d'étudier un stationnement rue aux fèves uniquement d'un côté pour ne pas bloquer la circulation.
- **EAU du CIMETIERE** : fuite au cimetière en cours de réparation.
- **BRUITS** : Madame Isabelle CAILLY informe qu'elle a été sollicitée par rapport aux nuisances sonores des week-ends et demande à ce qu'on respecte les horaires pour le bruit.
Petit rappel : Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon à moteur thermique, les tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :
 - 📅 les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 13h30 à 19 h,
 - 📅 les samedis, de 9 h à 12h et de 14 h à 19 h,
 - 📅 les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.

Journée Citoyenne QUERRIEU

Querrieu



Chers habitants,
Organisée aujourd'hui dans plus de 3000 villes et communes, la Journée Citoyenne favorise la participation de chacun et constitue une véritable fabrique de liens sociaux. L'équipe municipale vous propose donc d'organiser notre **4ème Journée Citoyenne** le **DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025** à partir de 8h30

L'occasion pour nous de nous retrouver pour une belle journée sous le signe de la solidarité pour réaliser ensemble différents projets, nourris par vos propositions.

Ces ateliers peuvent aller de l'embellissement du village au développement durable, en passant par la culture, la citoyenneté, le changement de regard sur le handicap et le renforcement du lien entre les générations. Cette journée de travail se veut avant tout conviviale : elle permet d'impliquer chacun dans une citoyenneté active, mais aussi de favoriser la rencontre, le partage de compétences et le renforcement des liens entre les générations

La Journée Citoyenne, et son organisation en quelques mots :

La Journée Citoyenne permet de mener à bien différents types d'ateliers, très souvent proposés par les habitants eux-mêmes, pour améliorer leur cadre de vie.

Au-delà des ateliers, le lien social créé à l'occasion de cette journée conviviale reste la priorité.

REUNION PREPARATOIRE le LUNDI 23 JUIN à 19H00 à la SALLE DES FETES

Café et Repas offerts par la mairie le midi pour les participants

Faire ensemble pour mieux vivre ensemble !



Une idée ? N'hésitez pas à soumettre à la Mairie vos idées, suggestions et envies. Elles seront proposées si elles sont réalisables lors de la réunion préparatoire du **lundi 23 Juin à 19h00 à la salle des fêtes de Querrieu**

ATELIER N°1	INSTALLATION DES CLÔTURES		Pose d'une clôture en panneaux rigides avec plaques en béton autour des containers à verre au cimetière. Création de nouveaux enclos pour les chèvres du parc des merlettes	ATELIER N°8	JEUX PICARDS ET DECORATIONS SUR BOIS		Création de crayons avec des piquets Création de jeux picards en bois Décorations pour les fêtes avec des palettes Fabrication d'un épouvantail
ATELIER N°2	POSE DE MOBILIER URBAIN		Installation d'une fontaine à eau au cimetière Montage de table de pique-nique, pose d'un cendrier, pose de potelets, pose de corbeille (tri sélectifs) et pose de bordures en plastique recyclé autour du jardin partagé	ATELIER N°9	NETTOYONS LA NATURE		Ramassage des déchets sur la commune. Ramassage des mégots de cigarettes.
ATELIER N°3	NETTOYAGE DU CIMETIERE		Nettoyage, grattage des vieilles tombes abandonnées. Désherbage.	ATELIER N°10	TRAVAUX DANS L'EGLISE		Coulage d'un béton à la sacristie pour sécuriser l'endroit, rebouchage des trous dans le mur
ATELIER N°4	PLANTATION ET NETTOYAGE DES MASSIFS		Plantation des vivaces dans le talus et d'une haie au Square de Brou. Multiplications des plantes par division et nettoyage des massifs	ATELIER N°11	CONFECTION DES GATEAUX ET CREPES		Préparation des gâteaux pour le repas du midi Préparation des crêpes avec les enfants
ATELIER N°5	EMBELLISSEMENT DE LA SALLE DES FETES		Rénovation de l'espace extérieur avec la mise en place d'un géotextile et de nouveaux cailloux	ATELIER N°12	PREPARATION DE LA SALLE ET DU REPAS		Mise en place des tables/chaises, préparation du café pour l'accueil des bénévoles. Préparation du repas du midi et nettoyage en fin de journée
ATELIER N°6	NETTOYAGE DES MARAIS		Nettoyage des berges Tailles des arbustes Broyage des branches pour faire des copeaux	ATELIER N°13	TOUS AU COMPOST		Création d'une allée avec des pavés autobloquant. Déplacement des matériaux Sensibilisation des enfants et découverte insectes
ATELIER N°7	PEINTURE DANS LES BATIMENTS PUBLICS		Mise en peinture des murs du grenier de l'école pour créer un bureau pour le Sisco	ATELIER N°14	ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX		Rebouchage des trous, réfection des chemins, débroussaillage des talus

TALON REPOSE A RETOURNER EN MAIRIE POUR LE

LUNDI 23 JUIN 2025

Nom, Prénom	Age des enfants	Atelier souhaité

Coordonnées : tél : _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Email : _____ @ _____

Matin et après-midi : personnes

Après-midi uniquement : personnes

Matin uniquement : personnes

Repas de midi : personnes



Informations et inscriptions :

Quelques explications complémentaires, surtout pour nos nouveaux arrivants :

Nos objectifs sont :

- de rencontrer les nouveaux habitants
- de réunir les différentes générations
- de partager les compétences
- de valoriser les citoyens en les faisant participer aux projets et aux travaux à effectuer
- de permettre aux familles entières de participer à cette journée (ou demi-journée) marquée fortement par l'esprit convivial et un repas pris en commun. Nous organisons également des activités spéciales pour les enfants.

Merci de votre participation, pour faire de notre Journée Citoyenne un temps fort du rassemblement des habitants. Au plaisir de vous retrouver tous le dimanche 7 Septembre, bien à vous,
Votre Maire, Jonathan SANGlard et l'équipe municipale



- INAUGURATION DU SQUARE DE BROU : le dimanche 31 août 2025